



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 5 juillet 2016

– 1^{re} –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président
 - Mme Diane Beaudet
 - M. Kenneth George (par conférence téléphonique)
 - Mmes Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
 - M. Jocelyn Pauzé
- Sont aussi
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général par intérim
 - M^{ce} France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général
 - M. Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- M. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 1
 - Mmes Julie Belhumeur, directrice au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau de soutien à la gestion des établissements, unité 5
 - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mmes Line Lapierre, directrice des Services éducatifs
Sylvie Rivet, directrice adjointe du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - MM. René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
Daniel Martin, directeur par intérim du Service des technologies de l'information
Roger Lalonde, coordonnateur du Bureau des approvisionnements
 - Mmes Annie Bourgeois, représentante du Bureau de projets institutionnels
Marisol Pelletier, coordonnatrice, Audit interne
Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

Il est à noter que le commissaire Kenneth George participe à distance à la séance. Conformément aux articles 169 de la *Loi sur l'instruction publique* et 2.1 du *Règlement 2000-1 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal*, une communication directe est possible entre M. George et tous les commissaires par voie de conférence téléphonique.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Postes Canada – moyens de pression
 - b) Cours d'histoire de 3^e et de 4^e secondaire
 - c) École Louis-Dupire
- retirer les articles suivants :
 - DG-01-313 Direction générale – remboursement des dépenses de fonction – juin 2016
 - A-34-2600 Service du secrétariat général – comité de révision portant sur une décision concernant un élève de la formation générale des jeunes

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2016
- 3- Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2016
- 4- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2016
 - a) Centre d'inscriptions durant la période estivale
- 5- Suivi au procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2016

- 6- Affaires nouvelles :
 - a) Postes Canada – moyens de pression
 - b) Cours d’histoire de 3^e et de 4^e secondaire
 - c) École Louis-Dupire
- 7- Dossiers récurrents :
 - a) Plan Réussir
 - b) Budget 2016-2017
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l’air
 - d) Capacité d’accueil
 - e) Transformation organisationnelle
- 8- Rubrique des commissaires-parents
- 9- DG-01-308-A Direction générale – remboursement des dépenses de fonction – avril 2016
- 10- A-10-92 Service de l’organisation scolaire – création d’un poste de régisseur au secteur alimentaire du Service de l’organisation scolaire
- 11- A-29-1765 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aide-concierge, concierge et personnel de cafétéria – abolition et création de postes au plan de l’effectif 2016-2017
- * 12- A-29-1766 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l’année scolaire 2016-2017
- 13- A-31-3032-A Service des ressources financières – adhésion à un regroupement d’achats convenu entre le CSPQ, le CCSR et le MEES pour l’acquisition d’ordinateurs, de moniteurs et de TNI pour la CSDM – appel d’offres 29-028R

- 14- A-31-3083 Service des ressources financières – école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste – remplacement du système d’alarme-incendie et de l’éclairage d’urgence – appel d’offres 25-2370P – attribution d’un contrat
- 15- A-31-3088-A Service des ressources financières – École des métiers de l’aérospatiale de Montréal – remplacement du système d’alarme-incendie – appel d’offres 25-2374P – attribution d’un contrat
- 16- A-31-3089-A Service des ressources financières – école Saint-André-Apôtre – remplacement de la tuyauterie – appel d’offres 25-2378P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3092 Service des ressources financières – école Philippe-Labarre – agrandissement et réaménagement de l’école – appel d’offres 25-2380P – attribution d’un contrat
- 18- A-31-3100 Service des ressources financières – école Honoré-Mercier – réhabilitation de la cour avant de l’école – appel d’offres 25-2381P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-3103 Service des ressources financières – inspection, entretien et réparation des ascenseurs – appel d’offres 15-204P – attribution de contrats à exécution sur demande
- 20- A-31-3108-A Service des ressources financières – réparation et fourniture de pièces de moteurs électriques et de pompes – appel d’offres 15-188P – première reconduction du contrat
- 21- A-31-3109-A Service des ressources financières – entretien et réparation des brûleurs à gaz et à l’huile et des unités de compensation d’air – appel d’offres 15-189P – première reconduction du contrat
- 22- A-31-3116 Service des ressources financières – changement d’administrateur principal sur le compte Visa Desjardins
- 23- A-31-3117 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’uniformes de travail – appel d’offres 23-091P – attribution d’un contrat
- 24- A-33-952 Service des ressources matérielles – école Saint-Marc – honoraires supplémentaires dans le cadre de la réfection de la maçonnerie
- 25- A-33-964 Service des ressources matérielles – école Marie-Anne – travaux supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation de l’ascenseur

- 26- A-34-2594 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2016
- 27- A-34-2595 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2016
- 28- A-34-2596 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2016
- 29- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 :
 - a) A-29-1763 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aide-concierge, concierge et personnel de cafétéria – modifications au plan de l’effectif du personnel du secteur de l’adaptation scolaire – 2016-2017
- 30- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2016

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2016, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 juin 2016.

3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2016

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2016, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 16 juin 2016.

4. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2016

- a) Centre d'inscriptions durant la période estivale

Mme Diane Beudet souhaite recevoir de l'information au regard des panneaux d'affichage qui doivent se retrouver sur les portes d'entrée des écoles pour informer les parents des coordonnées du centre d'inscriptions mis sur pied durant la période estivale.

M. Marc Prescott mentionne que les panneaux ont été remis aux directions d'établissement et qu'un rappel leur sera fait pour s'assurer qu'elles les installent avant leur départ pour les vacances.

5. Suivi au procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2016

À ce point, il n'y a eu aucun suivi.

6. Affaires nouvelles :

- a) Postes Canada – moyens de pression

En lien avec l'envoi par la poste des bulletins et les moyens de pression envisagés par le personnel de Postes Canada, la présidente s'informe sur les différentes modalités d'information retenues pour que les parents reçoivent les résultats scolaires de leurs enfants dans les délais prévus. Elle s'inquiète particulièrement pour les élèves du secondaire qui seraient en situation d'échec.

À cet égard, M. Daniel Martin mentionne que tout est fait pour éviter une surcharge du côté du Portail. Mme Line Lapierre ajoute que les parents ont, dès à présent, accès aux résultats scolaires de leurs enfants sur le Portail de la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

M^e France Pedneault ajoute que toutes les plateformes sociales utilisées par la CSDM invitent les parents à consulter le Portail de la CSDM pour obtenir les résultats scolaires de leurs enfants et des renseignements sur les inscriptions aux cours d'été. Ces différentes plateformes fournissent également les numéros de téléphone pour permettre de joindre les écoles ou le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), au besoin. De plus, la publication d'une Infolettre spéciale permettra de s'assurer de joindre le maximum de parents.

En ce qui concerne les inscriptions aux cours d'été, tout se déroule normalement jusqu'à présent.

Par ailleurs, il est rappelé que les écoles ont l'obligation de remettre aux parents une copie papier signée du bulletin, conformément à ce qui est prévu dans la *Loi sur l'instruction publique*.

b) Cours d'histoire de 3^e et de 4^e secondaire

La présidente rappelle que le MEES a produit un avis au sujet des cours d'histoire de 3^e et de 4^e secondaire précisant que les commissions scolaires peuvent aller de l'avant avec le nouveau programme.

Mme Line Lapierre mentionne que tout sera fait à la rentrée pour soutenir l'implantation du nouveau programme d'histoire auprès des enseignants. Il s'agit d'un programme qui est davantage axé sur l'histoire plutôt que sur l'éducation à la citoyenneté et qui assure une continuité entre la 3^e et la 4^e secondaire.

c) École Louis-Dupire

La présidente remercie les huit directions d'établissement qui se sont mobilisées pour soutenir la direction de l'école Louis-Dupire à la suite d'actes de vandalisme accomplis par des intrus la semaine dernière. Les classes sont maintenant rangées et fonctionnelles pour la rentrée. Il ne reste plus que quelques tables, chaises et ordinateurs à remplacer.

7.

Dossiers récurrents

a) Plan Réussir

La présidente rappelle que l'analyse des résultats de la dernière étape de l'année scolaire 2014-2015 avait été déposée à la séance du Conseil des commissaires du mois d'août 2015.

b) Budget 2016-2017

Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) suivent la situation financière de la CSDM de près et le comité des finances poursuivra ses travaux sur les incidences financières des décisions.

Mme Lucie Painchaud mentionne qu'à la suite de la réception des paramètres budgétaires initiaux 2016-2017, elle est en mesure d'affirmer que ces paramètres n'auront pas de répercussions sur le budget qui a été adopté à la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 29 juin dernier.

Elle ajoute que la CSDM recevra 50 millions de dollars de plus en maintien et résorption du déficit que l'année dernière pour un total de 127,5 millions de dollars. Par conséquent, une nouvelle version du plan d'investissement sera déposée à la séance du Conseil des commissaires du mois d'août 2016. Il sera possible de confirmer certains projets à compter du mois de septembre.

En ce qui concerne les investissements prévus pour les technologies de l'information et des communications, la répartition des 45 millions de dollars annoncés par le MEES n'a pas été faite. Les commissions scolaires sont toujours en attente des sommes qui leur seront allouées.

c) Qualité de l'air

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

d) Capacité d'accueil

M. Marc Prescott informe les membres du comité exécutif que la CSDM est toujours en attente des décisions du MEES au regard du lot 6.

La présidente mentionne que les commissaires Marie-José Mastro Monaco et Stéphanie Bellenger-Heng prendront part à une rencontre du conseil d'arrondissement de Ville-Marie afin de réitérer les besoins de la CSDM au regard des terrains dans les secteurs du centre-ville et de Westmount.

La présidente a également prévu une rencontre au cabinet du maire de Montréal au cours de laquelle elle abordera la question des terrains sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Elle souligne que l'augmentation de la population scolaire dans ce secteur nécessite de regarder d'autres avenues en plus de celle qui implique le bâtiment de la rue de La Montagne.

Pour sa part, Mme Lucie Painchaud mentionne que la CSDM devrait recevoir des nouvelles du lot 6 vers la mi-juillet. Elle ajoute que les règles budgétaires pour les unités modulaires sont en révision. À cet égard, la présidente réitère sa demande d'obtenir la liste des lieux où il est possible d'installer des unités préfabriquées.

e) Transformation organisationnelle

L'intégration dans les nouveaux postes est en cours depuis le 1^{er} juillet. Les entrevues pour le poste de coordonnateur au Bureau de projets se tiendront le 6 juillet 2016.

8. Rubrique des commissaires-parents

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

9. Direction générale – remboursement des dépenses de fonction – avril 2016

Document déposé : Rapport DG-01-308-A en date du 23 juin 2016
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général par intérim pour le mois d'avril 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du directeur général par intérim pour le mois d'avril 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

10. Service de l'organisation scolaire – création d'un poste de régisseur au secteur alimentaire du Service de l'organisation scolaire

Document déposé : Rapport A-10-92 en date du 20 juin 2016
de Mme Geneviève Côté concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Service de l'organisation scolaire a procédé à l'analyse de l'efficience et de l'optimisation des cafétérias par l'intermédiaire des services de la firme Raymond Chabot Grand Thornton (RCGT);

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme RCGT quant au rapatriement de la production d'environ 1 500 repas par jour dans les centres de production de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT l'économie potentielle et récurrente de 200 000 \$ découlant de cette action;

CONSIDÉRANT les informations contenues dans ce rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER la création d'un poste de régisseur classe 5 au secteur alimentaire afin de superviser et de contrôler la production de 1 500 repas supplémentaires par jour;

2° de MANDATER le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences pour créer un poste de régisseur classe 5 au plan de l'effectif du Service de l'organisation scolaire.

11. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aide-concierge, concierge et personnel de cafétéria – abolition et création de postes au plan de l’effectif 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1765 en date du 28 juin 2016
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la transition nécessaire associée à la fusion de deux établissements;

CONSIDÉRANT que les parents de l’école Rosemont avaient reçu l’information qu’un poste de secrétaire à 100 % serait maintenu pour assurer la pérennité des services de secrétariat offerts;

CONSIDÉRANT que le poste de secrétaire à 50 % à l’école Rosemont créé au plan de l’effectif est toujours vacant;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ABOLIR le poste de secrétaire à 50 % à l’école Rosemont;
- 2° de CRÉER un poste de secrétaire à 100 % à l’école Rosemont à compter du 5 juillet 2016.

- *12. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l’année scolaire 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1766 en date du 30 juin 2016
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

13. Service des ressources financières – adhésion à un regroupement d’achats convenu entre le CSPQ, le CCSR et le MEES pour l’acquisition d’ordinateurs, de moniteurs et de TNI pour la CSDM – appel d’offres 29-028R

Document déposé : Rapport A-31-3032-A en date du 23 juin 2016
de Mmes Sylvie Raza et Fatima-Zahra Zouaki
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les contrats actuels visant la fourniture de postes informatiques, de moniteurs neufs et de tableaux numériques interactifs (TNI) auront pris fin au 30 juin 2016 sans possibilité de renouvellement;

CONSIDÉRANT l'obligation imposée à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de participer au regroupement d'achats conduit par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour bénéficier de la mesure ministérielle 50760 – Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT l'évaluation faite par le Service des technologies de l'information des besoins de la CSDM en fonction des paramètres qui lui étaient connus et de l'historique de consommation des unités;

CONSIDÉRANT que la CSDM a transmis un mandat d'achat, conditionnel à l'accord du comité exécutif, avant la date limite du 23 juin 2016;

Il est RECOMMANDÉ :

- 1° d'AUTORISER le CSPQ à publier un appel d'offres public au nom de la CSDM et à l'identifier comme un organisme participant au contrat qui sera conclu, le cas échéant, avec un ou plusieurs fournisseurs;
- 2° de S'APPROVISIONNER pour une durée de deux ans auprès du ou des fournisseurs retenus, et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres et selon les besoins exprimés;
- 3° d'ATTESTER auprès du CSPQ que la participation de la CSDM débutera le 1^{er} juillet 2016;
- 4° d'ATTESTER auprès du CSPQ que l'évaluation des besoins de la CSDM inscrits au bordereau des produits a été faite de façon adéquate et rigoureuse, en toute bonne foi et selon les besoins connus à ce jour comme requis par la *Loi sur les contrats des organismes publics*;
- 5° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à confirmer le mandat d'achat et les autres documents nécessaires transmis au CSPQ pour la participation à l'appel d'offres pour la fourniture de postes informatiques et de moniteurs neufs, de même que pour la fourniture de tableaux numériques interactifs.

Le commissaire Ben Valkenburg propose d'ajouter les deux considérants suivants :

- « CONSIDÉRANT le caractère approximatif des données dont dispose la CSDM pour prendre une décision appropriée;

CONSIDÉRANT les risques pour les milieux de ne pas donner suite aux orientations relatives à l'échéancier déterminé par le ministère; »

Le commissaire Valkenburg propose également d'ajouter une dernière proposition qui se lit comme suit :

« de DONNER à la Direction générale le mandat de signifier aux autorités compétentes les difficultés rencontrées par la CSDM dans la gestion complexe de ce programme gouvernemental. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que les contrats actuels visant la fourniture de postes informatiques, de moniteurs neufs et de TNI auront pris fin au 30 juin 2016 sans possibilité de renouvellement;

CONSIDÉRANT l'obligation imposée à la CSDM de participer au regroupement d'achats conduit par le CSPQ pour bénéficier de la mesure ministérielle 50760 – Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT l'évaluation faite par le Service des technologies de l'information des besoins de la CSDM en fonction des paramètres qui lui étaient connus et de l'historique de consommation des unités;

CONSIDÉRANT que la CSDM a transmis un mandat d'achat, conditionnel à l'accord du comité exécutif, avant la date limite du 23 juin 2016;

CONSIDÉRANT le caractère approximatif des données dont dispose la CSDM pour prendre une décision appropriée;

CONSIDÉRANT les risques pour les milieux de ne pas donner suite aux orientations relatives à l'échéancier déterminé par le ministère;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le CSPQ à publier un appel d'offres public au nom de la CSDM et à l'identifier comme un organisme participant au contrat qui sera conclu, le cas échéant, avec un ou plusieurs fournisseurs;
- 2° de S'APPROVISIONNER pour une durée de deux ans auprès du ou des fournisseurs retenus, et ce, aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres et selon les besoins exprimés;

- 3° d'ATTESTER auprès du CSPQ que la participation de la CSDM débutera le 1^{er} juillet 2016;
- 4° d'ATTESTER auprès du CSPQ que l'évaluation des besoins de la CSDM inscrits au bordereau des produits a été faite de façon adéquate et rigoureuse, en toute bonne foi et selon les besoins connus à ce jour comme requis par la *Loi sur les contrats des organismes publics*;
- 5° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à confirmer le mandat d'achat et les autres documents nécessaires transmis au CSPQ pour la participation à l'appel d'offres pour la fourniture de postes informatiques et de moniteurs neufs, de même que pour la fourniture de tableaux numériques interactifs;
- 6° de DONNER à la Direction générale le mandat de signifier aux autorités compétentes les difficultés rencontrées par la CSDM dans la gestion complexe de ce programme gouvernemental.

14. Service des ressources financières – école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste – remplacement du système d'alarme incendie et de l'éclairage d'urgence – appel d'offres 25-2370P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3083 en date du 20 juin 2016
de Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement du système d'alarme-incendie et de l'éclairage d'urgence à l'école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments et sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 143 333,33 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Desjardins sécurité du bâtiment (2733-8649 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement du système d'alarme-incendie et de l'éclairage d'urgence à l'école au Pied-de-la-Montagne, pavillon Saint-Jean-Baptiste;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – École des métiers de l'aérospatiale de Montréal – remplacement du système d'alarme-incendie – appel d'offres 25-2374P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3088-A en date du 5 juillet 2016
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement du système d'alarme-incendie à l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments et sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2021 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que suite, à la démarche prévue par le *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*, permettant de négocier à la baisse un prix soumis en présence d'une seule soumission conforme, le soumissionnaire a proposé un nouveau prix;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 178 250 \$ plus taxes à l'entrepreneur C.A.C. *Entrepreneur-électricien inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement du système d'alarme-incendie à l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – école Saint-André-Apôtre – remplacement de la tuyauterie – appel d'offres 25-2378P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3089-A en date du 5 juillet 2016
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement de la tuyauterie à l'école Saint-André-Apôtre;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 306 700 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Tuyauterie Expert inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la tuyauterie à l'école Saint-André-Apôtre ;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – école Philippe-Labarre – agrandissement et réaménagement de l'école – appel d'offres 25-2380P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3092 en date du 29 juin 2016
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école Philippe-Labarre;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à l'ajout d'espace seront imputées au budget d'investissement et seront financées par la mesure 50511 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – Ajout d'espace en formation générale (Plan quinquennal d'investissement - 2014-2024);

CONSIDÉRANT que, comme présenté au plan directeur d'investissement, les interventions associées au maintien des bâtiments feront l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 (2016-2017) du MEES;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à la réhabilitation des sols contaminés seront imputées au budget d'investissement;

CONSIDÉRANT que des dépassements de coûts imprévus pourraient devoir être assumés par le budget de fonctionnement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est RECOMMANDÉ :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 5 111 220,73 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Constructions Lavacon inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école Philippe-Labarre;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose d'ajouter les considérants suivants ainsi qu'une dernière proposition qui se lisent comme suit :

« CONSIDÉRANT les besoins urgents de capacité d'accueil dans ce secteur;

CONSIDÉRANT l'importance du respect des budgets octroyés par le ministère;

4° de MANDATER la Direction générale pour présenter un rapport sur l'évolution des travaux tous les deux mois. »

Cette proposition de modifications est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école Philippe-Labarre;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à l'ajout d'espace seront imputées au budget d'investissement et seront financées par la mesure 50511 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – Ajout d'espace en formation générale (Plan quinquennal d'investissement - 2014-2024);

CONSIDÉRANT que, comme présenté au plan directeur d'investissement, les interventions associées au maintien des bâtiments feront l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 (2016-2017) du MEES;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à la réhabilitation des sols contaminés seront imputées au budget d'investissement;

CONSIDÉRANT que des dépassements de coûts imprévus pourraient devoir être assumés par le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les besoins urgents de capacité d'accueil dans ce secteur;

CONSIDÉRANT l'importance du respect des budgets octroyés par le ministère;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 5 111 220,73 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Constructions Lavacon inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école Philippe-Labarre;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;
- 4° de MANDATER la Direction générale pour présenter un rapport sur l'évolution des travaux tous les deux mois.

18. Service des ressources financières – école Honoré-Mercier – réhabilitation de la cour avant de l'école – appel d'offres 25-2381P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3100 en date du 21 juin 2016
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réhabilitation de la cour avant à l'école Honoré-Mercier;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental) et par la mesure 50620 – Maintien des bâtiments (2015-2016);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 576 469,20 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Excavation E.S.M. inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation de la cour avant à l'école Honoré-Mercier;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – inspection, entretien et réparation des ascenseurs – appel d'offres 15-204P – attribution de contrats à exécution sur demande

Document déposé : Rapport A-31-3103-A en date du 21 juin 2016
de Mme Nathalie Sauvé et de M. François Poirier
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un entrepreneur pour l'inspection, l'entretien et la réparation des ascenseurs pour les bâtiments actifs et excédentaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 235 000 \$ pour l'ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'une soumission est déclarée non conforme;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions admissibles et conformes ont été reçues;

CONSIDÉRANT que la dépense sera assumée à 70 % par le budget de fonctionnement et à 30 % par le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'*Élévapro Services inc.* est l'entrepreneur qui a soumis le plus bas prix en conformité avec les exigences spécifiées à l'appel d'offres;

Il est RECOMMANDÉ :

- 1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 158 936 \$ plus taxes à *Élévapro Services inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'inspection, l'entretien et la réparation des ascenseurs. Ce contrat d'une durée d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose d'ajouter les termes suivants à la fin de la proposition : « qui devront être présentées au comité exécutif pour approbation ».

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 158 936 \$ plus taxes à *Élévapro Services inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'inspection, l'entretien et la réparation des ascenseurs. Ce contrat d'une durée d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, qui devront être présentées au comité exécutif pour approbation.

20. Service des ressources financières – réparation et fourniture de pièces de moteurs électriques et de pompes – appel d'offres 15-188P – première reconduction du contrat

Document déposé : Rapport A-31-3108-A en date du 5 juillet 2016
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à renouveler le contrat de services d'un entrepreneur pour la réparation et fourniture de pièces de moteurs électriques et de pompes desservant les bâtiments;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles, prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu'il est recommandé;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 207 125 \$ plus taxes à *Pompes François Néron (9141-6636 Québec inc.)*, pour la réparation et la fourniture de pièces de moteurs électriques et de pompes desservant les bâtiments. Ce contrat, d'une durée d'une année, est le premier exercice des deux options de renouvellement.

21. Service des ressources financières – entretien et réparation des brûleurs à gaz et à l’huile et des unités de compensation d’air – appel d’offres 15-189P – première reconduction du contrat

Document déposé : Rapport A-31-3109-A en date du 5 juillet 2016
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à renouveler le contrat de services d’un entrepreneur pour l’entretien et la réparation des brûleurs à gaz et à l’huile et des unités de compensation d’air;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P-2013) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles, prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que le responsable du Service des ressources matérielles a confirmé les disponibilités budgétaires pour réaliser le contrat tel qu’il est recommandé;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 940 245 \$ plus taxes à *Bercoil inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le démarrage, l’entretien et la réparation des brûleurs à gaz et à l’huile et des unités de compensation d’air. Ce contrat, d’une durée d’une année, est le premier exercice des deux options de renouvellement.

22. Service des ressources financières – changement d’administrateur principal sur le compte Visa Desjardins

Document déposé : Rapport A-31-3116 en date du 5 juillet 2016
de Mme Marie-Josée Cardinal concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que Mme Nathalie Blanchard est actuellement l’administratrice principale inscrite au compte Visa Desjardins et quelle ne travaille plus pour la Commission scolaire de Montréal depuis le 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Josée Cardinal a été nommée officiellement coordonnatrice du Bureau de la comptabilité et du traitement de la paie depuis le 1^{er} juillet 2016;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de FAIRE REMPLACER le nom de l’administratrice principale du compte Visa Desjardins par celui de Mme Marie-Josée Cardinal, coordonnatrice au Bureau de la comptabilité et du traitement de la paie depuis le 1^{er} juillet 2016.

23. Service des ressources financières – fourniture sur demande d’uniformes de travail – appel d’offres 23-091P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3117 en date du 28 juin 2016
de M. François Poirier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié pour trouver un fournisseur pour la fourniture sur demande d’uniformes de travail afin de répondre aux besoins des unités administratives et des écoles;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 190 000 \$;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que l’entente initiale, d’une durée d’une année à compter de la date d’attribution du contrat, peut être renouvelée deux fois, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que trois soumissions admissibles et conformes ont été reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est *Tailleurs modernes (La Moderna) inc.*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ATTRIBUER un contrat à *Tailleurs modernes (La Moderna) inc.* d’une valeur de 120 739,30 \$ plus taxes pour la fourniture sur demande d’uniformes de travail. Ce contrat, d’une durée d’une année à compter de la date d’attribution du contrat, est assorti de deux options de renouvellement d’une année chacune.

24. Service des ressources matérielles – école Saint-Marc – honoraires supplémentaires dans le cadre de la réfection de la maçonnerie

Document déposé : Rapport A-33-952 en date du 28 juin 2016
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat accordé à la firme *Riopel Dion St-Martin inc.* pour les services professionnels liés à la réfection de la maçonnerie de l’école Saint-Marc;

CONSIDÉRANT qu’au départ, le contrat de *Riopel Dion St-Martin inc.* était basé sur une définition sommaire des besoins et que le projet se résumait à la réfection de la maçonnerie de la façade avant du bâtiment et au remplacement de quelques fenêtres;

CONSIDÉRANT qu’en fonction des relevés et des études plus approfondies, il a été convenu d’inclure au projet la réfection des façades latérales et la mise aux normes de leurs quatre issues ainsi que le remplacement de toutes les fenêtres de la façade avant;

CONSIDÉRANT qu'une partie des interventions sera réalisée concurremment avec les activités scolaires et que, dans ce contexte, la surveillance des travaux réalisés en présence d'amiante sera continue, pour des raisons de sécurité et conformément au Programme de gestion de l'amiante;

CONSIDÉRANT que le mandat des professionnels a été élargi et que les honoraires doivent être ajustés conformément aux tarifs d'honoraires fixés pour les services professionnels fournis au gouvernement par des architectes ou des ingénieurs;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Riopel Dion St-Martin inc.* la somme associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet de réfection de la maçonnerie de l'école Saint-Marc, somme estimée à 150 000 \$ plus taxes.

25. Service des ressources matérielles – école Marie-Anne – travaux supplémentaires dans le cadre de la réhabilitation de l'ascenseur

Document déposé : Rapport A-33-964 en date du 30 juin 2016
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Procova inc.* pour la réhabilitation de l'ascenseur de l'école Marie-Anne, située au 100, rue Sauvé Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT qu'au premier, au deuxième et au troisième étage du bâtiment, des travaux imprévus de démolition des plafonds de plâtre doivent être intégrés au projet;

CONSIDÉRANT que tous les travaux de démolition devront être effectués en conditions de risque élevé, avec la mise en place des mesures appropriées de protection et de contrôle de la poussière;

CONSIDÉRANT ces interventions préventives sont incontournables et en accord avec le Programme de qualité de l'air intérieur (PQAI);

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, étant donné le faible degré d'avancement du projet, il n'est pas possible de dresser un portrait définitif des travaux supplémentaires qui seront nécessaires d'ici son achèvement;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 21 du comité exécutif à sa séance du 8 décembre 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM) et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Procova inc.* la somme associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réhabilitation de l'ascenseur de l'école Marie-Anne, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

26. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin 2016

Document déposé : Rapport A-34-2594 en date du 20 juin 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juin 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de juin 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

27. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2016

Document déposé : Rapport A-34-2595 en date du 20 juin 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de juin 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de juin 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

28. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2016

Document déposé : Rapport A-34-2596 en date du 20 juin 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de juin 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de juin 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 :

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision. »

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du comité exécutif entre le 21 juin et le 5 juillet 2016;

CONSIDÉRANT le rapport soumis au directeur général pour décision;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par le directeur général, en application de l'article 1.11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

- a) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aide-concierge, concierge et personnel de cafétéria – modifications au plan de l’effectif du personnel du secteur de l’adaptation scolaire – 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1763 en date du 27 juin 2016 de
Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

- 1° d’ANNULER la création de seize (16) postes saisonniers de préposé aux élèves handicapés à 0,8671;
- 2° d’ANNULER l’abolition de treize (13) postes saisonniers à 100 % de préposé aux élèves handicapés et de CRÉER un poste saisonnier de préposé aux élèves handicapés à 0,7136;
- 3° de MODIFIER en conséquence le plan de l’effectif 2016-2017 de l’école Joseph-Charbonneau.

30. Période réservée aux membres du comité exécutif

- a) Adhésion à un regroupement d’achats convenu entre le Centre des services partagés du Québec (CSPQ), le Centre collégial des services regroupés (CCSR) et le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) pour l’acquisition d’ordinateurs, de moniteurs et de tableaux numériques interactifs (TNI) pour la CSDM

En lien avec le rapport A-31-3032-A (Service des ressources financières – adhésion à un regroupement d’achats convenu entre le CSPQ, le CCSR et le MEES pour l’acquisition d’ordinateurs, de moniteurs et de TNI pour la CSDM), les précisions suivantes sont apportées à la suite des questions posées :

Question 1 : Est-ce que la décision de migrer vers la plateforme Office 365 fait en sorte de réduire considérablement les besoins au regard de la capacité des ordinateurs tout en prolongeant leur durée de vie utile?

Réponse : En ce qui concerne la migration vers la plateforme Office 365, la nuance suivante est apportée : Bien que nous ayons migré vers Office 365 en tant qu’infrastructure de courriel et de bureautique, les besoins de bureautique ne concernent qu’une part des besoins d’exploitation pédagogique. Il y en a beaucoup d’autres (Antidote, WordQ, logiciels de création divers) qui font en sorte que les élèves et le personnel pédagogique ont besoin d’un ordinateur polyvalent.

Question 2 : Pourquoi ne pouvons-nous pas aller en appel d’offres seuls, sans le CSPQ?

Réponse : Le MEES nous oblige à traiter avec le CSPQ par le biais des règles budgétaires.

Question 3 : Pourrions-nous aller en appel d'offres seuls?

Réponse : Oui, mais pas pour les appels d'offres prévus dans le cadre du CSPQ.

Question 4 : Peut-on aller en appel d'offres par l'entremise du Comité de gestion de la taxe ou avec le collégial?

Réponse : Les règles budgétaires nous permettraient de former un regroupement d'achat pour des produits qui ne seraient pas inclus à l'appel d'offres du CSPQ. Cependant, ces produits devraient être considérablement différents de ceux offerts au CSPQ. Aussi, la probabilité que cette option nous soit accessible est assez faible, puisque l'appel d'offres couvre autant des appareils de très bas coût (Chromebook et stations Web sous Windows) que des appareils avec processeur Intel Core i3, i5 et i7.

Question 4 : Est-ce que les regroupements d'achat permettent à la CSDM d'avoir accès à des prix compétitifs ou est-ce plutôt favorable aux organismes de plus petite taille?

Réponse : Le Service des TI a beaucoup insisté pour que les caractéristiques souhaitées soient les plus minimales possible. Il y a un équilibre à aller chercher dans le cadre des regroupements d'achat.

b) Fourniture sur demande d'uniformes de travail

En lien avec le rapport A-31-3117 (Service des ressources financières – fourniture sur demande d'uniformes de travail – appel d'offres 23-091P – attribution d'un contrat), Mme Marie-José Mastro Monaco souhaite s'assurer que l'appel d'offres prévoit demander aux soumissionnaires de ne pas utiliser des ateliers de misère. À cet égard, il est mentionné que l'adjudicataire doit être en mesure de vérifier, en tout temps, les conditions de fabrication des matières dont il s'approvisionne. Ses propres lieux de fabrication, le cas échéant, doivent répondre aux normes de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le non-respect de ces normes constitue une raison suffisante pour que la CSDM mette fin au contrat unilatéralement.

c) École Louis-Dupire

Mme Guylaine Cormier souligne l'excellent travail de l'ensemble des services dans le cadre des travaux visant à rétablir la situation à l'école Louis-Dupire, à la suite des dégâts causés par un acte de vandalisme la semaine dernière. La présidente ajoute que cela démontre l'importance du réseau et du travail réalisé par du personnel investi dans son organisation. Elle rappelle que le personnel de la CSDM a su démontrer à la suite de certains évènements (incendie, neige sur les toits) sa capacité d'intervenir rapidement et de s'entraider.

La séance est levée à 14 h 30.

Secrétariat général – 26 août 2016

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 31 août 2016.